



Médecin hospitalier, je travaille dans un service de psychiatrie où un bon tiers des infirmiers et 90% des patients fument..

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 21 mars 2011

Médecin hospitalier, je travaille dans un service de psychiatrie où un bon tiers des infirmiers fument, et 90% des patients. Mes mises en gardes sont sans effet sur les personnels, qui ont une complaisance certaine pour les malades fumeurs.

Il y a peu, un matin en arrivant au travail par un couloir direct, j'ai trouvé un patient en train de fumer dans le couloir. Ce patient était entré dans la nuit, il était en chambre d'isolement et l'infirmier (fumeur) l'avait fait sortir dans le couloir pour lui permettre de fumer.

Le malade était sans surveillance directe, il existait donc en outre un risque d'incendie ou de brûlure par cigarette.

J'ai vertement repris l'infirmier qui l'a très mal pris et a porté plainte auprès de l'Ordre des médecins.

A plusieurs reprises, j'avais rappelé ses devoirs à cet infirmier, mais cette fois la mesure est comble et je souhaite porter l'affaire en justice pour l'exemple. De plus, je vais avoir à me justifier pour avoir demandé le respect de la loi... Je pensais demander d'abord à la Direction de l'hôpital de sévir, mais j'envisage une action en justice.

Merci de votre avis.

Dr O. L.

Réponse :

Nous prenons contact immédiatement avec vous par courriel car il s'agit de la première fois où un médecin se rebelle contre le laxisme pervers qui s'instille et s'installe petit à petit dans les hôpitaux et vis-à-vis duquel l'administration et souvent le corps médical, font preuve d'une tolérance extrême, voire même d'une grande complicité.

Dans des circonstances analogues, nous avons accompagné la plainte d'une aide soignante et obtenu gain de cause devant le tribunal.